

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATION N°2018.00020

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE L'ETRAT - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CHAUFFERIE
ET DES FENETRES DANS LE BATIMENT DE LA MAIRIE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 93

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND,
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Yves MORAND représenté par Mme Hélène BRUYERE, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171114-D20180002011-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180213

M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Enzo VIVIANI,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Siham LABICH

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christine ROUX,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE L'ETRAT - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CHAUFFERIE ET DES FENETRES DANS LE BATIMENT DE LA MAIRIE

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de L'Etrat sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux de remplacement de la chaufferie et des fenêtres dans le bâtiment de la mairie.

II. Le projet porté par la commune de L'Etrat

La commune de L'Etrat souhaite améliorer les performances énergétiques et le confort de sa mairie. En effet, la chaudière gaz au sol actuelle date de 1984 et son rendement est assez faible. Par ailleurs, les menuiseries de la partie la plus ancienne du bâtiment sont équipées de sur-vitrage. Leur étanchéité est déficiente et des courants d'air sont ressentis à proximité.

Le projet met en œuvre une chaudière gaz à condensation de 110 kW à haut rendement, une rénovation de la chaufferie avec la mise en place d'une régulation et de calorifuge sur les circuits, et le remplacement de 24 fenêtres et une porte-fenêtre par des double vitrages 4/16/4 avec un coefficient thermique inférieur à 1.3 W/m².K.

Le coût total d'opération est estimé à 46 995,90 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de L'Etrat s'est vue réserver un montant maximum de fonds de concours de 49 165,92 €, pour l'ensemble du mandat. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Comme suite à la demande de la commune, il est donc proposé une aide à hauteur de 14 098,77 € pour ce projet.

En déduisant le montant du fonds de concours (soit 14 098,77 €), le solde restant à consommer serait désormais de 35 067,15 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de L'Etrat pour les travaux de remplacement de la chaufferie et des fenêtres dans le bâtiment de la mairie d'un montant maximum de 14 098,77 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante est prévue dans l'AP/CP votée lors du vote du BP 2017 intitulée « Nouveaux fonds de concours aux communes transition énergétique et écologique ».**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU